

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1938

24 juillet 2014

SOMMAIRE

AEIF (Willow) 03 S.à r.l.	93024	Luga Group S.à r.l.	92983
Apollo Zeus (Lux) S.à r.l.	93024	Lutronic Holding S.A.	92984
Banque Carnegie Fund Sicav	93024	Luxal Ventures S.à r.l.	92985
Cipango S.à r.l.	92988	Luxblue Holdings II S. à r.l.	92978
CIP Management S.A.	92990	Luxblue Holdings I S. à r.l.	92978
Cityhold Participations S.à r.l.	93023	LuxCSD S.A.	92978
Clearstream Banking S.A.	92991	Luxembourg Contact Centers S.à r.l.	92978
Contti S.A.	93000	Luxhair	92983
Dundeal (International) 1 S.à r.l.	93021	Lyon Business Park S. à r.l.	92978
Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	92998	LYXOR Selection Fund	92979
DxO S.A.	92994	Maitos Marine Holdings	92985
Elise Finance S.à r.l.	93016	Mallinckrodt International Finance S.A.	92985
Fondation Lëtzebuenger Blannevereene- gung	93004	Marbo S.A.	92987
Laila One	92979	March International	92986
Larchmont S. à r.l.	92979	Marven S.A.	92980
Laridel Participations S.A.	92979	Maximilian Centre	92986
LASC International Investment S.à r.l. ...	92980	Michelin Luxembourg SCS	92986
LASC International Investment S.à r.l. ...	92980	Microfinance Enhancement Facility SA, SI- CAV-SIF	92987
Lazulli Holding S.A.	92981	Microfinance Enhancement Facility SA, SI- CAV-SIF	92986
Le Dôme S.A.	92979	Mii.lu	92986
Leventis Holding S.A.	92981	Mobile Media Group S.A.	92983
LEVLUX S.A., société de gestion de patri- moine familial	92981	Morgan Stanley Investment Management Limited, Luxembourg Branch	92982
Leza Sàrl	92981	Mosaic Trading	92987
Ligudo Shipping S.A.	92981	National General Alpha Re	92985
Lombard Media Sàrl	92982	National General Lux Re I	92984
Long Term Investment Fund (SIA)	92982	Nilodor Invest	92984
Long Term Investment Fund (SIA)	92982	Viashipping S.A.	93023
Luciepressing S.à.r.l.	92983	Vincent S.A.	93023

Luxblue Holdings I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 136.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070773/9.

(140083303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Luxblue Holdings II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 136.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070774/9.

(140083296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Luxembourg Contact Centers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.500.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 26.357.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CONTACT CENTERS Sarl

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014070775/11.

(140082934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

LuxCSD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 43, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 154.449.

Le Bilan de LuxCSD S.A. au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014070777/11.

(140082541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Lyon Business Park S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 145.909.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

TMF Corporate Services S.A

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014070778/14.

(140082327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

LYXOR Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.801.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070779/10.

(140082917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Laila One, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.063.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014070780/13.

(140083170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Larchmont S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 163.881.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014070781/12.

(140083049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Le Dôme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 131.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070787/9.

(140083048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Laridel Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 59.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070782/10.

(140082260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

LASC International Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 146.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2014070783/11.

(140083104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

LASC International Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 146.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2014070784/11.

(140083143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

LASC International Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 146.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2014070785/11.

(140083212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Marven S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.038.

CF Corporate Services

Société Anonyme

2 avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 165 872

A décidé de dénoncer le siège social avec effet au 7 mai 2014 de la société

MARVEN S.A.

Société anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 74 038

Luxembourg, le 7 mai 2014.

CF Corporate Services

Société Anonyme

Le domiciliataire

Référence de publication: 2014070831/21.

(140082210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Lazulli Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 97.577.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAZULLI HOLDING SA
Société Anonyme

Référence de publication: 2014070786/11.

(140082357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Leventis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 11.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEVENTIS HOLDING S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014070789/11.

(140082517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

LEVLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 28.478.

Les comptes annuels au 28 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEVLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014070791/12.

(140083013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Leza Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 149.725.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070792/10.

(140083255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Ligudo Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 114.258.

Le bilan au 30 Septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 Mai 2014.

Référence de publication: 2014070793/10.

(140082317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Lombard Media Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 21.384.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070795/10.

(140082911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Long Term Investment Fund (SIA), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.981.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070796/9.

(140082868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Long Term Investment Fund (SIA), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.981.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 25 Avril 2014:

- a pris note de la démission de M. Marc BRIOL en date du 24 mars 2014;
- a reconduit les mandats d'administrateurs de Messieurs José Carlos JARILLO, Frédéric FASEL et Gilles PAUPE pour une période d'une année se terminant lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2015.

L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, Deloitte Audit S.à r.l. pour une durée d'un an se terminant le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2015.

Référence de publication: 2014070797/14.

(140082869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Morgan Stanley Investment Management Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 65.917.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de Morgan Stanley Investment Management Limited en date du 22 avril 2014 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Mademoiselle Laurence Magloire en tant que représentant permanent de la Société avec effet immédiat au 22 avril 2014; et
- de nommer en remplacement du représentant permanent de la Société avec effet immédiat au 22 avril 2014, pour une durée illimitée et en tant que représentant permanent, Mademoiselle Cristina Vinci, né le 5 décembre 1974 à Busto Arsizio, Italie, ayant son adresse professionnelle au 6b, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014070857/21.

(140082512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Mobile Media Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 95.362.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2014, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2014, LAC/2014/22384.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société anonyme «MOBILE MEDIA GROUP S.A.», ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, constituée sous la dénomination de «ELLIS & PARTNERS HOLDING S.A.», suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2003. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 5 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 112 du 19 janvier 2009.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 juillet 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2224 du 11 septembre 2013.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la Société à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014

Référence de publication: 2014070851/22.

(140082804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Luciepressing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 125.576.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070799/10.

(140083260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Luga Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 2, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 145.010.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014070800/12.

(140082235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Luxhair, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9242 Diekirch, 4, rue Alexis Heck.

R.C.S. Luxembourg B 163.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070804/10.

(140082496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

National General Lux Re I, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 24.867.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 14 mai 2014

4) L'Assemblée décide de reconduire les Administrateurs suivants:

Monsieur Barry KARFUNKEL,

Monsieur Michael WEINER,

Mademoiselle Sabine PARCOLLET, demeurant professionnellement 21, rue Léon Laval L-3372 Leudelange

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Lambert SCHROEDER, demeurant professionnellement 534 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

KPMG Luxembourg

9, Allée Scheffer

L-2520 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2014.

Pour la société National General Lux Re I

Référence de publication: 2014070867/25.

(140083162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Lutronic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 134.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014070802/12.

(140082224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Nilodor Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 177.231.

1. Il est porté à la connaissance de tous que les parts détenues par Thibault Management Services S.A. sont transférées avec effet au 31 Mars 2014 de la façon suivante:

- 425,000 parts à Monsieur Yves-Régis Cotrel résidant au 101 chemin de Praz-Buchilly, 1000 Lausanne 25, Switzerland

- 400,000 parts à Monsieur Thomas Lesec résidant au 7, avenue du Général Leclerc, 78000 Maisons-Laffitte, France

- 400,000 parts à Monsieur Tristan Balashanmugam résidant au 55 avenue Richaume, 78360 Montesson, France

- 25,000 parts à Monsieur Philippe Haquenne résidant Route de Fischbach, 98A, L7447 Lintgen, Luxembourg

2. Il est également porté à la connaissance de tous, que Victoria Management Services S.A. a démissionné de sa fonction du Gérant de la Société avec effet au 31 mars 2014.

Luxembourg, le 19 Mai 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014070872/17.

(140083164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Luxal Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 179.323.

Les statuts coordonnés au 13/05/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19/05/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014070803/12.

(140082557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Maitos Marine Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 169.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070806/9.

(140083076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Mallinckrodt International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 172.865.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014070810/10.

(140083165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

National General Alpha Re, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 22.380.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 14 mai 2014

4) L'Assemblée décide de reconduire les Administrateurs suivants:

Monsieur Barry KARFUNKEL,

Monsieur Michael WEINER,

Monsieur Lambert SCHROEDER,

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

DELOITTE AUDIT

560, rue de Neudorf

L-2220 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2014.

Pour la société National General Alpha Re

Référence de publication: 2014070864/23.

(140083352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

March International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 157.545.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2013 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070811/10.

(140083213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Maximilian Centre, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 126.765.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Maximilian Centre S.A.

Référence de publication: 2014070814/10.

(140082429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Mii.lu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2412 Howald, 33, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 179.330.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 mai 2014.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014070818/14.

(140082417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Microfinance Enhancement Facility SA, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 144.746.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014070816/11.

(140083240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Michelin Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 96.546.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070815/9.

(140083128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Marbo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 53.835.

Suite à la nomination d'un administrateur unique en date du 22 avril 2014:

Il n'y a plus lieu d'avoir un administrateur-délégué.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014070829/10.

(140082384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Mosaic Trading, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 107.239.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 15 avril 2014 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a reconduit les mandats d'administrateurs de:

- M. Francesco Ilardi, 60 route des Acacias - CH -1211 Genève

- M. Nicolas Tschopp, 60 route des Acacias - CH -1211 Genève

- M Justin Egan, 6B route de Trèves - L-2633 Senningerberg

- M Thomas Nummer, 6B route de Trèves - L-2633 Senningerberg année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2015.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat de Deloitte Audit S.à.r.l à la fonction de «réviseur d'entreprises agréé» pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2015.

Référence de publication: 2014070820/17.

(140083038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Microfinance Enhancement Facility SA, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 144.746.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société susmentionnée, tenue le 16 mai 2014, a renouvelé les mandats des administrateurs de manière à ce que le conseil se compose désormais comme suit et ce jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se tenir en 2015:

- Mme Monika Beck, Administrateur Classe K

Palmengartenstrasse 5-9, D-60325 Frankfurt am Main

- M. Karl von Klitzing, Administrateur Classe K

Palmengartenstrasse 5-9, D-60325 Frankfurt am Main

- M. Martin Holtmann, Administrateur Classe I

2121 Pennsylvania Avenue, Washington, D.C. 20433, United States of America

- M. Robert Peck Christen, Administrateur Classe I

2366 Eastlake Avenue, Seattle WA 98102, United States of America

- Mme Andrea Hagmann, Administrateur Classe L

Strauchgasse 3, A-1011 Wien

- M. Tassilo Hendus, Administrateur Classe L

100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg

Il a également été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A. jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014070817/27.

(140083241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Cipango S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 187.154.

STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le seize mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU

Monsieur Samir OMAR, gérant de société, demeurant à 15 C Almorah Road, N13ER Londres, Royaume-Uni.

Lequel comparant est ici représenté par Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 13 mai 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formée une société à responsabilité limitée (ci-après dénommée la "Société") régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

La Société est initialement composée d'un associé unique, propriétaire de l'intégralité des parts sociales. Elle peut, à toute époque, être composée de plusieurs associés en cas notamment, de cession ou de transmission desdites parts ou de la création de parts nouvelles.

Art. 2. La Société prend la dénomination sociale de CIPANGO S.à.r.l..

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, d'option, d'apport, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toute espèce et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tout concours, prêt, avance ou garantie.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

La Société pourra faire toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. La Société est composée pour une durée illimitée et peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra faire l'objet d'un transfert en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg sur simple décision de la gérance.

La gérance peut également établir des filiales et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à treize-mille Euros (EUR 13.000,-), représenté par treize mille (13.000) parts sociales d'une valeur nominale de d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra être modifié à tout moment moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Art. 8. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social et une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 9. En cas d'associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être librement cessibles qu'entre associés.

Dans cette hypothèse, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tous autres événements similaires de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la société.

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés, révocables à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les cas. L'associé unique ou l'assemblée générale, selon les cas, fixe leur pouvoir, leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Le cas échéant, les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société. Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause ou à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui en fixera les pouvoirs et les émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération du capital social

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les treize mille (13.000) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Samir OMAR, préqualifié, et ont été entièrement libérées par le prédit souscripteur moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de treize mille Euros (EUR 13.000,-) se trouve d'ores et déjà à la libre disposition de la société, ainsi que cela a été justifié au notaire par l'attestation bancaire, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Évaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est fixé à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
- 2.- Deux catégories de gérants sont nommées pour une durée indéterminée, à savoir:

Gérant de Catégorie A:

Monsieur Samir OMAR, gérant de société, né à Caen (France) le 24 mai 1975, demeurant à 15 C, Almorah Road, N13ER Londres, Royaume-Uni.

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Jean-Marc FABER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 7 avril 1966, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

- Monsieur Christophe MOUTON, expert-comptable, né à Saint-Mard (Belgique), le 20 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

3.- La société ne sera valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions qu'en cas de signature conjointe du gérant de la catégorie A et d'un des deux gérants de la catégorie B, étant précisé que la signature d'un seul gérant suffit pour tout engagement dont le montant n'excède pas mille Euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Echternach, le 20 mai 2014. Relation: ECH/2014/951. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072025/118.

(140085205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

CIP Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 180.350.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mai.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CONTINENTAL INVESTMENT PARTNER S.A., une société anonyme de droit suisse ayant son siège social au 1, Via Al Forte 8, CH-6900 Lugano,

ici représentée par Monsieur Benoît TASSIGNY, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 mai 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La présente société anonyme «CIP Management S.A.» (la Société), ayant son siège social au 9-11, rue Louvigny L-1946 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 180350, a été constituée par acte de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2773 en date du 6 novembre 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à EUR 65.000,- (soixante-cinq mille euros), représenté par 65.000 (soixante-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

III. Le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la Société et qu'il détient l'intégralité du capital social de la Société. L'associé unique peut donc valablement délibérer sur la résolution suivante:

Résolution Unique

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à son objet social, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. L'objet de la Société est également l'investissement dans tous biens et projets immobiliers de manière directe ou indirecte et quelles qu'en soient les modalités notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par l'achat ou l'exercice de sûretés ainsi que la gestion, mise en valeur et le développement de ces biens ou projets.

La Société peut emprunter sous quelque forme et procéder notamment à l'émission d'obligations et d'instruments financiers de toute nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir,

céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Estimation des frais

Le montant cumulé des frais, avances, honoraires ou dépenses, sous quelque forme que ce soit, qui sera payé par la Société ou qui lui sera réfacturé à raison de cet acte, est estimé approximativement à EUR 1.200,-.

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des parties comparantes, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 mai 2014. Relation: RED/2014/1125. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21 mai 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014072024/68.

(140084411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Clearstream Banking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.248.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth May.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of CLEARSTREAM BANKING S.A., société anonyme having its registered office in L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy, registered in the trade and companies register of Luxembourg under number B 9248, incorporated pursuant to a notarial deed dated 28 September 1970, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 208 of 16 December 1970 (the "Company").

The articles of incorporation of the Corporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on 27 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2074 of 27 August 2013.

The meeting is presided by Mr Jean-Pierre Dias, employee, residing professionally at Senningerberg, who appointed as secretary Mrs Sophie Mathot, employee, residing professionally at Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sylvie Ramos, employee, residing professionally at Senningerberg.

The chairman declares and requires the notary to act and the meeting agrees:

- that all the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting;

- that the proxies of the represented shareholders, as the case may be, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed;

- that pursuant to the attendance list, the whole share capital is represented and all the represented shareholders declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements;

- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1.- To increase the Company' share capital in the amount of seventeen million Euros (EUR 17,000,000.-) to raise it from its current amount of seventy-five million Euros (EUR 75,000,000.-) divided into seven hundred and fifty thousand (750,000) ordinary shares with a nominal value of (one hundred Euro) EUR 100.- each to (ninety-two million Euros) EUR 92,000,000.- by creation and issue of 170,000 (one hundred and seventy thousand) new ordinary shares, to be issued of the same rights and advantages as the presently issued shares.

2.- Subscription and payment of the new ordinary shares by the sole shareholder of the company and payment of a share premium amounting to (one hundred and thirty-three million Euros) EUR 133,000,000.- by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim evaluated at (one hundred and fifty million Euros) EUR 150,000,000.- that he holds against the Company; Report of the approved company auditor.

3.- Change of the 1st paragraph in article 5 of the deeds.

4. - Miscellaneous.

After duly considering the items on the agenda, the meeting unanimously resolves:

First and second resolutions

The general meeting unanimously resolves to increase the Company's issued share capital in the amount of seventeen million Euros (EUR 17,000,000.-) in order to bring the issued share capital of the Company from its current amount of seventy-five million Euros (EUR 75,000,000.-) to (ninety-two million Euros) EUR 92,000,000.- by issuing 170,000 (one hundred and seventy thousand) new ordinary shares each, with a par value of one hundred Euro (EUR 100), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, of the company, represented by Mr Jean-Pierre Dias, prenamed, by virtue of a proxy as mentioned hereabove, who declare to subscribe the 170,000 (one hundred and seventy thousand) new ordinary shares and fully paid up together with a share premium of (one hundred and thirty-three million Euros) EUR 133,000,000.- by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim evaluated at (one hundred and fifty million Euros) EUR 150,000,000.- that the sole shareholder holds against the Company which is allocated as follows:

- (seventeen million Euros) EUR 17,000,000.- to the share capital account of the Company; and
- (one hundred and thirty-three million Euros) EUR 133,000,000.- to the share premium account of the Company.

A valuation report, dated 8th May 2014, has been drawn-up by Mayfair Trust S.à r.l., (réviseur d'entreprises), RCS Luxembourg B 112.769, with its registered office at 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg, wherein the hereunder contributions in kind have been described and valued.

The conclusion of this report is as follows: "Based on our work, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the non-cash contribution does not correspond at least to the value of the one hundred seventy thousand (170,000) new shares attached with a share premium of one hundred thirty-three million euro (EUR 133,000,000) to be issued by the Company in consideration."

The report, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties, the members of the board and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

In order to reflect the above resolutions, the general meeting unanimously resolves to amend paragraph 1 in article 5 of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at (ninety-two million Euros) EUR 92,000,000.- represented by nine hundred and twenty thousand (920,000) ordinary shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLEARSTREAM BANKING S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 9248, constituée suivant acte notarié en date du 28 septembre 1970, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 208 du 16 décembre 1970 (la Société).

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéros 2074 du 27 août 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Dias, employée, demeurant professionnellement à Senningerberg, qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Ramos, employée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- que tous les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau;

- que resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants;

- qu'en vertu de la liste de présence, l'intégralité du capital social est présent ou représenté et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été avisés et avoir eu connaissance de l'agenda avant l'assemblée, et acceptent de renoncer aux formalités de convocation;

- que la présente assemblée a été dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-sept millions d'euros (EUR 17.000.000) afin de porter son montant actuel de soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000) représenté par sept cent cinquante mille (750.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune au montant de quatre-vingt-douze millions d'euros (EUR 92.000.000) par émission de cent soixante-dix mille (170.000) actions ordinaires nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions ordinaires par l'actionnaire unique de la Société et paiement d'une prime d'émission de cent trente-trois millions d'euros (EUR 133.000.000), par conversion d'une créance certaine liquide et exigible en sa faveur et à l'encontre de la Société évaluée à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000); rapport du réviseur d'entreprises agréé.

3. Modification en conséquence du 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Divers.

Après avoir dûment considéré l'ordre du jour, l'assemblée décide à l'unanimité:

Première et deuxième résolutions

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de dix-sept millions d'euros (EUR 17.000.000) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000) à quatre-vingt-douze millions d'euros (EUR 92.000.000) par l'émission de cent soixante-dix mille (170.000) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'actionnaire unique de la Société, représenté par Monsieur Jean-Pierre Dias, précité en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé comme indiqué ci-avant a déclaré souscrire les cent soixante-dix mille (170.000) actions ordinaires nouvelles et les libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission de cent trente-trois millions d'euros (EUR

133.000.000) par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et immédiatement exigible au profit de l'Associé Unique et à l'encontre de la Société d'un montant total de cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000) qui est affecté de la manière suivante:

- dix-sept millions d'euros (EUR 17.000.000) au compte de capital social de la Société; et
- cent trente-trois millions d'euros (EUR 133.000.000) au compte prime d'émission de la Société.

Un rapport d'évaluation a été émis par Mayfair Trust S.à r.l., avec siège social à 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg, RCS Luxembourg B 112.769, en date du 8 mai 2014 suivant lequel l'apport en nature a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: "Based on our work, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the non-cash contribution does not correspond at least to the value of the one hundred seventy thousand (170,000) new shares attached with a share premium of one hundred thirty-three million euro (EUR 133,000,000) to be issued by the Company in consideration."

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-douze millions d'euros (EUR 92.000.000) représenté par neuf cent vingt mille (920.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jean-Pierre Dias, Sophie Mathot, Sylvie Ramos, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 mai 2014. LAC / 2014 / 22170. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072028/180.

(140084916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

DxO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 181.548.

L'an deux mille quatorze, le douze mars,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DxO S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 16, rue de Nassau,

L-2213 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.548, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations n° 3187 du 13 décembre 2013 (ci-après la “ Société”). Les statuts de la Société n’ont pas encore été modifiés.

L’assemblée est ouverte à 17.00 sous la présidence de M. Michael JONAS, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg;

lequel désigne comme secrétaire Mme Betty KIZIMALÉ-GRANT, résidant professionnellement à Luxembourg et M. Michael JONAS, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

L’assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d’acter:

I- Que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la valeur nominale des dix mille (10,000) actions émises ayant actuellement une valeur nominale de trois euros dix centimes (EUR 3,10) chacune, en trois millions cent mille (3.100.000) actions ayant une valeur nominale d’un centime (EUR 0,01) chacune;

2. Modification subséquente de l’article 3 (capital social) des statuts de la Société;

3. Décision, sur la base du rapport spécial du conseil d’administration, de créer un capital autorisé de la Société d’un montant de soixante-dix-huit mille neuf cent vingt-neuf virgule zéro sept euros (EUR 78.929,07), excluant le capital social émis, représenté par sept millions huit cent quatre-vingt-douze mille neuf cent sept (7.892.907) actions, ayant une valeur nominale d’un centime (EUR 0,01) chacune, notamment afin de permettre la conversion de convertible promissory notes émises par la Société et l’émissions d’actions suite à l’exercice d’options sur actions dans le cadre d’un stock option plan, et d’autoriser le conseil d’administration à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existant à tout toute les fois que cela sera opportun dans ce contexte;

4. Insertion subséquente d’un nouvel article 4 (capital autorisé) dans les statuts de la Société et renumérotation des articles des statuts de la Société;

5. Refonte des statuts de la Société;

6. Divers.

II- Que les actionnaires présents ou représentés, leurs mandataires de le cas échéant, ainsi que le nombre d’actions qu’ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l’enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signée ne varietur, par la personne comparante resteront attachées à cet acte.

III- Que l’intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d’usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dument convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l’ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV- Que la présente assemblée, réunissant l’intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu’elle est constituée, sur les points portés à l’ordre du jour.

L’assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’assemblée générale décide de modifier la valeur nominale des dix mille (10,000) actions émises ayant actuellement une valeur nominale de trois euros dix centimes (EUR 3,10) chacune, en trois millions cent mille (3.100.000) actions ayant une valeur nominale d’un centime (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l’assemblée générale décide de modifier l’article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions d’une valeur nominale d’un centime (EUR 0,01) chacune.”

Troisième résolution

En application des dispositions de l’article 32 de la loi du 10 août 1915 portant sur les sociétés commerciales (la “ Loi sur les Sociétés Commerciales”), l’assemblée générale décide de créer un capital autorisé de la Société d’un montant de soixante-dix-huit mille neuf cent vingt-neuf virgule zéro sept euros (EUR 78.929,07), excluant le capital social émis, représenté par sept millions huit cent quatre-vingt-douze mille neuf cent sept (7.892.907) actions, ayant une valeur nominale d’un centime (EUR 0,01) chacune,

notamment afin de permettre la conversion des convertible promissory notes émises par la Société et l’émissions d’actions suite à l’exercice d’options sur actions dans le cadre d’un stock option plan, et d’autoriser le conseil d’adminis-

tration à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existant à tout toute les fois que cela sera opportun dans ce contexte.

Cette autorisation est limitée à une période expirant cinq (5) ans après le jour de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des statuts refondus reproduits ci-après ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, ou d'augmenter le capital autorisé de la Société conformément aux stipulations des statuts de la Société

Après avoir entendu le rapport spécial du conseil d'administration, en application de l'article 32-3 (5) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, l'assemblée générale décide que le conseil d'administration est autorisé par la présente à émettre, de temps à autres, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, des actions avec ou sans prime d'émission et de consentir des options de souscription d'actions dans la limite du capital autorisé et en particulier d'émettre de nouvelles actions suite à la conversion des convertible promissory notes émises par la Société et d'émettre de nouvelles actions suite à l'exercice d'options sur actions dans le cadre d'un stock option plan à mettre en place par la Société en 2014, sans réserver de droit préférentiel aux actionnaires existants au moment de l'émission ce ces nouvelles actions.

Quatrième résolution:

En conséquence de la troisième résolution, l'assemblée générale décide d'insérer un nouvel article 4 dans les statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

“ **Art. 4.** Le capital social autorisé, à l'exclusion du capital social, est fixé à soixante-dix-huit mille neuf cent vingt-neuf virgule zéro sept euros (EUR 78.929,07), représenté par sept millions huit cent quatre-vingt-douze mille neuf cent sept (7.892.907) actions, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune. Pendant une période de temps de cinq (5) années à compter de la date du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 12 mars 2014, le conseil d'administration est autorisé d'émettre des nouvelles actions et/ou des instruments convertibles en actions dans les limites du capital social autorisé aux personnes et dans les conditions qu'il juge acceptables et spécifiquement de procéder à l'émission sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription au titre des actions déjà émises. Une telle autorisation peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour une modification des présents statuts, à chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.”

Cinquième résolution:

A la suite des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de renuméroter les articles des statuts et de refondre l'intégralité des statuts de la Société, sans modifier toutefois ni le nom ni l'objet sociale, lesquels statuts ont désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "DxO S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la conception, le développement et la commercialisation de tout produit, tout logiciel et tout contenu, site ou ouvrage dans le domaine de la photographie ou de l'image; toute opération de maintenance, de dépannage et d'assistance technique; toute opération de distribution, de vente directe ou indirecte, d'importation ou d'exportation dans le domaine de la photographie et de l'image.

La Société a également pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société a aussi pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

Art. 4. Le capital social autorisé, à l'exclusion du capital social, est fixé à soixante-dix-huit mille neuf cent vingt-neuf virgule zéro sept euros (EUR 78.929,07), représenté par sept millions huit cent quatre-vingt-douze mille neuf cent sept (7.892.907) actions, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune. Pendant une période de temps de cinq (5) années à compter de la date du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 12 mars 2014, le conseil d'administration est autorisé d'émettre des nouvelles actions et/ou des instruments convertibles en actions dans les limites du capital social autorisé aux personnes et dans les conditions qu'il juge acceptables et spécifiquement de procéder à l'émission sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription au titre des actions déjà émises. Une telle autorisation peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour une modification des présents statuts, à chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.

Art. 5. Les actions sont nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, ou le cas échéant par un administrateur unique, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

L'administrateur unique ou le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature unique de l'administrateur unique, soit par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. JONAS, B. KIZIMALÉ-GRANT et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2014. LAC/2014/13037. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014072057/198.

(140085181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.396.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of April.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee (Gibraltar), a private unlimited company incorporated under the laws of Gibraltar with registered address at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar and registered with the Company register of Gibraltar under number 105795 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Laure Jacquet, with professional address in Luxembourg,

by virtue of proxy under private seal given on 28 April 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of 7 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1543 of 12 July 2011, with a corporate capital of one hundred eight million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and fifteen euro (EUR 108,197,415.-), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 160.396.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of 25 March 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-), so as to raise it from its current amount of one hundred eight million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and fifteen euro (EUR 108,197,415.-), to one hundred eight million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and sixteen euro (EUR 108,197,416.-), by the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.

Subscription/Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe to one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company and to fully pay such share together with a share premium of twelve million ninety-eight thousand three hundred ninety-eight euro and ninety-five cents (EUR 12,098,398.95) by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company in the aggregate amount of twelve million ninety-eight thousand three hundred ninety-nine euro and ninety-five cents (EUR 12,098,399.95) (the "Receivable").

Following the Contribution in Kind, the Receivable will cease to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed share).

The Sole Shareholder further declared that there exists no impediment to the free transferability of the Receivable to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 6, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

" **Art. 6.** The share capital of the Company is set at one hundred eight million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and sixteen euro (EUR 108,197,416.-) divided into one hundred eight million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and sixteen (108,197,416.-) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately four thousand eight hundred euro (EUR 4,800).

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Bertrange, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milles quatorze, le vingt-huit avril.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee (Gibraltar), une société à responsabilité illimitée constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, enregistrée du Registre de Commerce et des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 105795 (l'«Associé Unique»),

représentée par Mademoiselle Laure Jacquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 avril 2014,

qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié du 17 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1543 du 12 juillet 2011, avec un capital social de cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quinze euros (EUR 108.197.415.-), ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.396.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 25 mars 2014 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle comparante, dûment représentée, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-), afin d'augmenter son montant actuel de cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quinze euros (EUR 108.197.415,-) à un montant de cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent seize euros (EUR 108.197.416,-), par

l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, a déclaré souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale ainsi qu'une prime d'émission de douze millions quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 12.098.398,95) par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de douze millions quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 12.098.399,95) (la «Créance»).

Suite à l'Apport en Nature, la Créance cesse d'exister et l'Associé Unique libère et décharge irrévocablement la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique en ce qui concerne la créance ainsi apportée.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de la Créance, et que la Créance est une créance certaine, et dûment exigible de l'Associé Unique. De plus, des instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert de la Créance à la Société.

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décida de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent seize euros (EUR 108.197.416,-) divisé en cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent seize (108.197.416) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à quatre mille huit cents euros (EUR 4.800).

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: L. Jacquet, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 mai 2014. REM/2014/997. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072056/122.

(140084334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Contti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5534 Remich, 17, rue Foascht.

R.C.S. Luxembourg B 99.215.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den vierzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Traten die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft "CONTTI S.A.", mit Sitz zu L-5441 Remerschen, 11, route de Mondorf, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen. Genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 99215, wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 16. Januar 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 384 vom 8. April 2004.

Die Versammlung findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Henning VOTH, Kaufmann, wohnhaft in Remich.

Der Vorsitzende beruft als Schriftführer Frau Elfride Brigitte SPENGLER-VOTH, Pensionärin, wohnhaft in Remich.

Die Versammlung wählt als Stimmzähler Frau Elfride Brigitte SPENGLER-VOTH, vorbenannt.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Verwaltungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktieninhabern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäß durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-5534 Remich, 17, rue Foascht.
2. Abänderung des Gesellschaftszweckes.
3. Neufassung der Satzung der Gesellschaft in deutscher Sprache.
4. Abberufung und Neuernennung der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Rechnungskommissars.

Nach Vortrag dieser Punkte sowie deren Bestätigung durch die Generalversammlung beschließen die Aktionäre einstimmig wie folgt:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftssitz zu verlegen nach L-5534 Remich, 17, rue Foascht.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern wie folgt:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck den Ankauf und Verkauf, sowie die Vermittlung und das Halten von Immobilien.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Errichtung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt im Inn- und Ausland Zweigniederlassungen zu eröffnen.“

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Satzung der Gesellschaft an die vorherigen Beschlüsse anzupassen sowie dieselbe in deutscher Sprache neu zu fassen wie folgt:

„Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird hiermit eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung „ CONTTI S.A.“ gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Remich.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck den Ankauf und Verkauf, sowie die Vermittlung und das Halten von Immobilien.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Errichtung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszwecks nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt im Inn- und Ausland Zweigniederlassungen zu eröffnen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend EURO (31.000.- EUR) eingeteilt in dreitausendeinhundert (3100) Aktien mit einem Nennwert von je zehn EURO (10.- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, welche schriftlich, per Fax oder Email erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fax oder E-mail erfolgen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann an jeder Sitzung des Verwaltungsrats über Videokonferenz oder gleichwertigen Kommunikationsmittel die seine Identifikation gewährleisten, teilnehmen. Diese Kommunikationsmittel müssen technischen Voraussetzungen genügen, die die effektive Teilnahme an der Beratung, welche ununterbrochen übertragen werden muss, gewährleisten. Die Beteiligung an einer Sitzung über die vorerwähnten Kommunikationswege ist mit einer persönlichen Beteiligung an der Sitzung gleichzusetzen. Eine Sitzung des Verwaltungsrats die über vorerwähnte Wege abgehalten wird gilt als am Gesellschaftssitz abgehalten.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden nicht ausschlaggebend, dies um Zweifel zu vermeiden.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. In Zustimmung mit Artikel 8 hat der Verwaltungsrat die weitgehendsten Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenen Vorteile. Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte- oder Privatvollmacht übertragen.

Art. 12. Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift entsprechend durch den Verwaltungsrat bevollmächtigter Personen verpflichtet. Besteht der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied, so wird die Gesellschaft mit dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl festlegt und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Montag des Monats Mai eines jeden Jahres, um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung alle Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben:

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Zusätzlich sind die Aktionäre jeder Zeit berechtigt zur Auszahlung von Vorschussdividenden während eines jeden Geschäftsjahres zu schreiben.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.“

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Mitglieder des Verwaltungsrates Frank Kretz, Dirk Hermann Keller und Hagen Keller sowie den Rechnungskommissar Ingo Erb mit sofortiger Wirkung abzurufen. Herr Frank Kretz ist des Weiteren in seiner Funktion als Delegierter des Verwaltungsrates abgerufen.

Die Versammlung ernennt Herrn Henning VOTH, vorbenannt, als alleiniges Mitglied des Verwaltungsrates bis zur ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre des Jahres 2019.

Die Versammlung ernennt als Rechnungskommissar Herr Thomas Johannes, Buchhalter, geboren am 6. Februar 1963 in Merzig-Saar (D), wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, Im Brühl 6B bis zur ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre des Jahres 2019.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, ist die Versammlung hiermit geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten, dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. VOTH, E. B. SPENGLER-VOTH, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 15 mai 2014. Relation: REM/2014/1097. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 21. Mai 2014.

Référence de publication: 2014072043/194.

(140085203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Fondation Lëtzebuurger Blannevereenegung, Fondation.

Siège social: L-7540 Berschbach, 47, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg G 149.

Comptes annuels 31 décembre 2013
Table des matières

	Page
- Rapport du Réviseur d'entreprises agréé	1
- Bilan	3
- Compte de profits et pertes	4
- Annexe aux comptes annuels	5

Rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels clôtures au 31 décembre 2013 de la Fondation Lëtzebuurger Blannevereenegung

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Lëtzebuurger Blannevereenegung, comprenant le bilan au 31 décembre 2013 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère

approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la Fondation Lëtzebuurger Blannevereenegung au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Le 25 avril 2014.

Luxembourgeoise d'Audit et de Révision S.à r.l.

Réviseur d'entreprises agréé

Marc Meyers

Partner

Bilan aux 31 décembre

ACTIF	2013	2013	2012	2012
Libellé				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	718 760,20		718 760,20	
Agencements et aménagements de terrains	246 544,53		286 956,58	
Constructions	16 586 830,18		17 774 335,72	
Autres installations, outillages et mobilier	801 772,75		867 343,53	
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1 039 320,50		153 150,91	
Autres immobilisations corporelles . . .	10 060,00	19 403 288,16	10 060,00	19 810 606,94
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Parts dans des entreprises liées	25 000,00		25 000,00	
Titres ayant le caractère d'immobilisations	6 869 372,40	6 894 372,40	3 482 372,40	3 507 372,40
ACTIF CIRCULANT				
Stocks			53 600,00	
Clients et comptes rattachés	209 706,42		196 058,21	
Créances sur entreprises liées	62 043,74		32 043,74	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 937,44		47 192,08	
Ministères et autres collectivités publiques	756 486,47		459 776,32	
Banques, établis. financiers et assimilés et caisse	10 925 240,25	11 992 414,32	12 590 454,19	13 379 124,54
COMPTE DE RÉGULARISATION				
ACTIF		89 937,73		93 150,29
		<u>EUR 38 380 012,61</u>		<u>EUR 36 790 254,17</u>
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Fonds propres	21 455 193,02		21 455 193,02	
Fonds dédiés s/subventions	1 544,01		1 160,46	
Résultats reportés	4 984 369,90		3 654 838,41	
Résultat de l'exercice	2 149 867,97		1 329 531,49	
Subventions d'investiss. et d'équipement	7 815 530,13	36 406 505,03	8 480 387,96	34 921 111,34
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		35 000,00		95 374,43
DETTES				

93006

Fournisseurs et comptes rattachés	246 204,60		158 573,54	
Personnel et comptes rattachés	823 729,39		804 842,13	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	510 818,30		484 242,55	
Ministères et autres collectivités publiques	349 521,93		314 460,72	
Autres dettes	7 883,36	1 938 157,58	7 949,46	1 770 068,40
COMPTE DE RÉGULARISATION				
PASSIF		350,00		3 700,00
		EUR 38 380 012,61		EUR 36 790 254,17

Profits et pertes aux 31 décembre

		2013		2012
Libellé				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	16 330 099,74		14 976 815,96	
Autres produits de gestion courante	657 907,58		386 258,91	
Subvention d'exploitation	1 681 187,81	18 669 195,13	1 584 200,64	16 947 275,51
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats	1 470 890,68		1 384 336,01	
Autres charges externes	436 883,45		389 202,40	
Autres services extérieurs	509 556,32		517 201,95	
Impôts, taxes et versements assimilés	678,23		2 777,36	
Charges de personnel	13 829 192,86		13 096 437,86	
Autres charges d'exploitation	1 324,79		3 700,21	
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 575 156,36	17 823 682,69	1 549 198,08	16 942 853,87
RESULTAT D'EXPLOITATION		845 512,44		4 421,64
PRODUITS FINANCIERS		163 716,27		214 641,34
RESULTAT FINANCIER		163 716,27		214 641,34
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Cotisations, dons, legs et subsides	310 008,48		414 184,64	
Subventions d'exploitation				
Produits sur exercices antérieurs	115 713,15		31 370,60	
Plus-value de cession d'actifs immobilisés	10 000,00		0,00	
Reprise sur amort. conventions et provisions	664 857,83	1 100 579,46	664 857,83	1 110 413,07
CHARGES EXCEPTIONNELLES		20 314,63		2 619,73
REPRISES SUR CORRECTIONS				
DE VALEUR ET PROVISIONS		60 374,43		2 675,17
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 140 639,26		1 110 468,51
RESULTAT DE L'EXERCICE	EUR 2 149 867,97		EUR 1 329 531,49	

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2013

1. Généralités. La Fondation Lëtzebuenger Blannevereenegung (ci-après la «Fondation») résulte du changement de la dénomination de la Fondation de l'Association des Aveugles et des statuts suivant acte notarié du 5 novembre 2007.

La Fondation a pour principal objet l'amélioration du sort des déficients visuels et la défense de leurs intérêts.

En vue de réaliser son objet, la Fondation peut exercer à l'égard des déficients visuels le rôle de conseiller; elle peut prodiguer aide et assistance morales et matérielles, à l'exclusion de tout soutien financier. Elle veille à leur orientation professionnelle, à leur éducation, ainsi qu'à leur insertion dans la vie active,

La Fondation peut créer, reprendre et gérer toutes oeuvres et structures, prendre toutes initiatives et participations, acquérir tous les biens meubles et immeubles nécessaires à la réalisation de son objet.

La Fondation peut acquérir, recevoir, posséder, emprunter, aliéner, ester en justice, faire tous actes et transactions en relation et dans limites de son objet et de ses missions, telles que définies par les présents statuts.

La Fondation peut accepter des libéralités entre vifs ou testamentaires dans les conditions prévues par l'article 36 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. Elle peut accepter des subsides privés et publics.

Le siège social de la Fondation est établi au 47, rue de Luxembourg, L-7540 Berschbach/Mersch.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. La durée de la Fondation est illimitée.

La présentation des comptes annuels comparés des exercices 2013 et 2012 est celle de la Fondation Lëtzebuurger Blannevereenegung.

Ces comptes comprennent :

- le bilan qui résume la situation patrimoniale de l'ensemble des éléments gérés par la Fondation;
- le compte de profits et pertes respectivement le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'année selon leur destination;
- l'annexe qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de profits et pertes.

2. Principes, Règles et méthodes d'évaluation.

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.

Les comptes annuels de la Fondation ont été préparés conformément aux principes comptables et règles d'évaluation décrites ci-après.

2.2. Principales règles d'évaluation

2.2.1 Conversion des postes en devises

La Fondation tient ses livres comptables en euros (« EUR ») et les comptes annuels sont établis dans la même devise.

Les immobilisations corporelles et incorporelles exprimées dans une devise autre que l'euro sont converties en euros au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. À la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes annuels. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Seules les pertes de change latentes sont enregistrées au compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation. Les gains de change latents ne sont donc pas enregistrés au compte de profits et pertes.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au prix d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires ou au prix de revient, pouvant comporter une partie des coûts indirects, déduction faite des corrections de valeur. A l'exception des terrains et des autres immobilisations corporelles, les corrections de valeur sont calculées de façon linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les taux linéaires appliqués sont les suivants : 2,9169% à 25%

Lorsque la Fondation considère qu'un actif immobilisé a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.3. Immobilisation financières

Les Immobilisations financières sont principalement composées de valeurs mobilières à revenu fixe qui ont été acquises avec l'intention de les garder jusqu'à leur échéance.

Les valeurs mobilières à revenu fixe ayant le caractère d'Immobilisations financières sont enregistrées à leur prix d'acquisition dans leur devise d'origine. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Elles font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan, si le Conseil d'Administration estime que la dépréciation sera durable.

2.2.4. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.5. Avoirs en banques, avoir en compte de chèque postaux, chèque et encaisse

Les avoirs en banques sont inscrits à leur valeur nominale à la date de clôture des comptes annuels.

2.2.6. Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges enregistrées avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur. Les charges sont indiquées à leur valeur nominale. Cette rubrique comprend également les intérêts courus non échus.

2.2.7. Capitaux propres

Sous les capitaux propres on retrouve les rubriques suivantes :

- fonds propres;
- fonds dédiés sur subventions;
- résultats reportés;
- le résultat de l'exercice;
- subventions d'investissement et d'équipement.

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les donateurs ou testateur à des programmes d'intervention de la Fondation, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

2.2.8. Dettes

Les dettes sont indiquées à leur valeur de remboursement.

2.2.9. Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus durant l'exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur.

3. Actif immobilisé. Au 31 décembre 2013 et 2012, les valeurs mobilières de placement ont été reclassées parmi les immobilisations financières.

En 2012 la Fondation a repris les parts de la Résidence pour personne âgées Hertha Winandy S.à r.l. à leur valeur d'émission, soit 125 parts EUR 100 correspondant au capital de EUR 12.500.

Le 12.11.2008 la Fondation a constitué la société Bieschbecher Atelier S.à r.l. au capital de EUR 12.500 entièrement souscrit et libéré par la Fondation. L'objet de cette société est la reprise de l'activité du Bieschbecher Atelier à partir de l'exercice 2009 en lieu et place de la Fondation.

Pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013, l'évolution des actifs immobilisés s'analyse comme suit (exprimé en EUR):

Evolution des immobilisations corporelles

		Terrains	Agencements et aménagement de terrains	Constructions
Valeurs brutes au début de l'exercice		718 760,20	910 873,08	32 054 871,23
Entrées au cours de l'exercice		0,00	20 422,7	75 475,94
Sorties au cours de l'exercice		0,00	0,00	0,00
Valeurs brutes à la fin de l'exercice		718 760,20	931 295,35	32 130 347,17
Corrections de valeur au début de l'exercice		0,00	623 916,50	14 280 535,51
Dotations de l'exercice		0,00	60 834,32	1 262 981,48
Reprises de l'exercice		0,00	0,00	0,00
Corrections de valeur à la fin de l'exercice		0,00	684 750,82	15 543 516,99
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	EUR	718 760,20	246 544,53	16 586 830,18
		Autres installations, outillage et mobilier	Autres immobilisations corporelles	Acomptes versés et immobilisations incorp. en cours TOTAL
Valeurs brutes au début de l'exercice	2 696 279,05	10 060,00	153 150,91	36 543 994,47
Entrées au cours de l'exercice	188 277,52		886 169,59	1 170 345,32
Sorties au cours de l'exercice	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	2 872 556,57	10 060,00	1 039 320,50	37 702 339,79
Corrections de valeur au début de l'exercice	1 828 935,52	0,00	0,00	16 733 387,53
Dotations de l'exercice	243 724,46	0,00	0,00	1 567 540,26
Reprises de l'exercice	1 876,16	0,00	0,00	1 876,16
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	2 070 783,32	0,00	0,00	18 299 051,63
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	EUR 801 772,75	10 060,00	1 039 320,50	19 403 288,16

Evolution des immobilisations financières

	Parts dans des entreprises liées	Titres ayant le caractère d'immobilisations	TOTAL
Valeurs brutes au début de l'exercice	25 000,00	3 482 372,40	3 507 372,40
Entrées au cours de l'exercice	0,00	3 387 000,00	3 387 000,00
Sorties au cours de l'exercice	0,00		0,00
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	25 000,00	6 869 372,40	6 894 372,40
Corrections de valeur au début de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Dotations de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Reprises de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Valeurs nettes à la fin de l'exercice EUR	25 000,00	6 869 372,40	6 894 372,40

Au 31 décembre 2013, les titres ayant le caractère d'immobilisations ont une valeur de marché de EUR 6.905.550,00.

4. Compte de régularisation actif. Au 31 décembre 2013 et 2012, le compte de régularisation actif de la Fondation se décompose de la manière suivante (exprimé en EUR):

	2013	2012
Intérêts courus sur valeurs mobilières de placement	51.681,13	65.674,33
Assurances	25.555,91	21.090,15
Formations	5.000,00	0,00
Autres	7.700,69	6.385,81
TOTAL	89.937,73	93.150,29

5. Capitaux propres. Les capitaux propres ont dès l'origine de l'Association des Aveugles et Malvoyants en 1955 été alimentés par les apports et les résultats des exercices à moins d'affectation de montants à divers comptes de réserves. Ils se chiffrent à EUR 36.406.505,03 au 31.12.2013 pour EUR 34.921.111,34 l'année précédente.

5.1. Fonds propres

Au 31 décembre 2013 les fonds propres de la Fondation s'élèvent à EUR 21.455,193,02.

5.2. Fonds dédiés

Au 31 décembre 2013 les fonds dédiés sont constitués de EUR 1.544,01 alloués à des projets.

5.3. Subventions d'investissement en capital

Pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013, l'évolution des subventions d'investissement s'analyse comme suit (exprimé en EUR):

	2013	2012
Valeur brutes au début de l'exercice	15.877.829,17	15.850.539,39
Entrées au cours de l'exercice	0,00	27.289,78
Sorties au cours de l'exercice	0,00	0,00
Valeur brutes à la fin de l'exercice	15.877.829,17	15.877.829,17
Amortissements au début de l'exercice	6.732.583,38	6.732.583,38
Dotations de l'exercice	664.857,83	664.857,83
Reprises de l'exercice	0,00	0,00
Amortissements à la fin de l'exercice	8.062.299,04	7.397.441,21
Valeurs nettes à la fin de l'exercice EUR	7.815.530,13	8.480.387,96

6. Compte de régularisation passif. Au 31 décembre 2013 et 2012, le compte de régularisation passif de la Fondation décompose de la manière suivante (exprimé en EUR):

	2013	2012
Loyers	350,00	3.280,00
Autres	0,00	420,00
TOTAL	350,00	3.700,00

7. Autres charges externes. Au 31 décembre 2013 et 2012, les autres charges externe se détaillent comme suit (exprimé en EUR):

	2013	2012
Loyers	131.860,00	131.639,80
Locations	1.484,00	1.081,30

Gérance	16.176,49	9.026,37
Entretien et réparation	232.303,69	195.625,00
Assurances	35.238,10	33.327,80
Sous-traitance assurance dépendance	19.821,17	18.502,13
TOTAL	436.883,45	389.202,40

8. Frais de personnel. Au 31 décembre la moyenne des personnes occupées était de 240 en 2013 et 323 en 2012.

9. Autres produits d'exploitation de la gestion courante. Au 31 décembre 2013 et 2012, les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit (exprimé en EUR):

	2013	2012
Troncs	201,75	657,83
Collecte à domicile	193.471,51	174.826,56
Dons	464.234,32	210.774,52
TOTAL	657.907,58	386.258,91

		Budget 2014	
A	B	C	D
1	Compte	budget 2014	
2	HOME - Dépenses		
3	601120000 Produits pharmaceutiques	5 500 €	
4	601210000 Produits à usage d'aides et de soins	270 000 €	
5	601710000 Vivres	535 000 €	
6	601720000 Boissons	80 000 €	
7	603120001 Variation de stock infirmerie	0 €	
8	603171000 Variation de stock vivres	0 €	
9	603172000 Variation de stock boissons	0 €	
10	603173000 Variation de stock buanderie	0 €	
11	603175000 Variation de stock nettoyage	0 €	
12	606110000 Eau	35 000 €	
13	606120000 Electricité	128 000 €	
14	606120001 Electricité photovoltaïque	500 €	
15	606130001 Gaz BHKW	180 000 €	
16	606130002 Gaz chaudière	75 000 €	
17	606310000 Fournitures produits d'entretien	68 000 €	
18	606331000 Petit outillage	15 000 €	
19	606332000 Bitzatelier	500 €	
20	606411000 Fournitures de bureau	4 500 €	
21	606421000 Petit équipement informatique	2 000 €	
22	606700000 Entretien buanderie	47 000 €	
23	606810000 Carburants	2 500 €	
24	606830100 Masse d'habillement au personnel	13 000 €	
25	606840000 Gaz/bouteille	200 €	
26	611230000 Sous-traitance Cuisine	0 €	
27	611510000 Sous-traitance - Assurance Dépendance	19 500 €	
28	611810000 Sous-traitance Nettoyage	3 000 €	
29	613211090 Locations appartements Rés.H.W.	133 000 €	
30	614000090 Gérance Rés. H.W.	17 500 €	
31	615100100 Entretien et réparations moyens de transport	6 000 €	
32	615200200 Entretien BHKW	2 000 €	
33	615201000 Entretien et réparations biens immobiliers	95 000 €	
34	615300100 Entretien et réparations matériel informatique	2 000 €	
35	615500100 Entretien et réparations biens mobiliers	45 000 €	
36	615630100 Contrats de maintenance biens immobiliers	60 000 €	
37	615630200 Contrats de maintenance BHKW	32 000 €	
38	615640100 Contrats de maintenance matériel informatique	9 500 €	
39	615650100 Contrats de maintenance biens mobiliers	4 000 €	

40	615810000	Entretien alentours	2 000 €
41	616110100	Assurances bâtiments	25 000 €
42	616120100	Assurances véhicules	2 000 €
43	616130100	Assurances installations	1 000 €
44	616600100	Assurance responsabilité civile	5 000 €
45	616700100	Assurances accident usagers	1 000 €
46	618630100	Frais de formation du personnel autres	1 000 €
47	618640100	Frais de formation du personnel de soins	35 000 €
48	621470000	Personnel prêté Cuisine	0 €
49	621480000	Personnel prêté Nettoyage	0 €
50	622610100	Honoraires d'avocats	5 000 €
51	622620100	Honoraires d'expert-comptable et de réviseur	12 000 €
52	623100000	Annonces et insertions	1 000 €
53	623400001	Cadeaux et pourboires	12 000 €
54	623700000	Publications	1 000 €
55	623900000	Dons courants, sponsoring	100 €
56	625100100	Voyages et déplacements	200 €
57	625700100	Réceptions et frais de représentation	10 000 €
58	626200100	Téléphone, telefax etc	16 000 €
59	626300000	Frais Internet	100€
60	628158100	Cotisations aux associations professionnelles	25 000 €
61	628400100	Elimination des déchets industriels et pharmaceuti	6 000 €
62	628500100	Evacuation des eaux usées	37 000 €
63	628600100	Elimination des déchets non industriels	30 000 €
64	628800001	Autres charges de gestion courante	17 000 €
65	632000100	Impôt foncier	200 €
66	638000100	Taxes sur les véhicules	300 €
67	639810000	Taxes visites techniques des véhicules	30 €
68	639830000	Droits d'auteur et abonnements antenne collective	2 500 €
69	642110000	Rémunérations de base	13 763 000 €
70	642120000	Suppléments pour travail (dim., férié, nuits)	
71	642140000	Gratifications, primes et commissions	
72	642700000	Remb. rémunérations maladie mutualité	-420 000 €
73	645200001	Charges sociales patronales luxembourgeoises	
74	645200011	Charges sociales patronales luxbg.cotimat.mutualit	
75		total	13 343 000 €
76		neutralisation	-13 343 000 €
77	672100000	P&P ex. antér. en prov. de l'Etat	
78	672300000	P&P ex. antér. séc. soc.	
79	682110000	Dot.corr.val.agenc.aménag.terrains alentours	1 425 000 €
80	682121000	Dot.corr.val.constructions&bâtiments	
81	682310000	Dot.corr.val. équipement de transport	
82	682380000	Dot.corr.val.installations,outillage et mobilier	
83	682381000	Dot.corr.val. BHKW	
84	682383000	Dot.corr.val.Installation électronique	
85		total dot. Corr. Val.	1 425 000 €
86		neutr.	-1 425 000 €
87		TOTAL DEPENSES HOME	16 905 630 €
88			
89		HOME - recettes	
90	706410000	Actes essentiels de la vie	6 600 000 €
91	706420000	Tâches domestiques	595 000 €
92	706430000	Soutien	3 500 000 €
93	708878001	Actes kiné (20%)	0 €

94	708878002 Actes kiné (30%)	30 000 €
95	706510000 Actes infirmiers	235 000 €
96	706520001 Actes kiné (100%-70%)	140 000 €
97	TOTAL	11 100 000 €
98	neutr.	-11 100 000 €
99	708120001 Produits personnel cantine (rts)	41 000 €
100	708120002 Produits personnel cantine (carnet)	8 000 €
101	708180000 Ventes tabliers au personnel	0 €
102	708300090 RHW Rembours. fait par Gérance aux locataires	0 €
103	708310000 Loyer immobilier	27 000 €
104	708310090 Loyers Rés. Hertha Winandy	42 000 €
105	708821000 Repas fournis aux visiteurs	145 000 €
106	708821001 Repas fournis au BAT	30 000 €
107	708821098 Repas fournis à MR compte interne	175 000 €
108	708821198 Collations fournies à MR compte interne	38 000 €
109	708821200 Vente boissons	62 000 €
110	708821298 Boissons fournies à MR compte interne	0 €
111	708823100 Téléphone	4 000 €
112	708823298 Téléphone pour MR compte interne	600 €
113	708824098 Buanderie pour MR compte interne	14 000 €
114	708826001 Vente produits infirmerie	25 000 €
115	708829001 Recettes Bitzatelier	6 000 €
116	708829002 Animation	2 500 €
117	708829003 Recettes Buanderie	0 €
118	708851001 Pensionnaires	4 336 416 €
119	708852000 Fonds national de solidarité hébergement	
120	TOTAL	4 336 416 €
121	neutr.	-4 336 416 €
122	708880001 Recettes diverses	4 000 €
123	708880002 Vente énergie électrique	153 000 €
124	708880390 Recettes nettoyage Rés. H.W.	15 000 €
125	708880398 Eau pour MR compte Interne	2 100 €
126	708880490 Recettes chauffage Rés. H.W.	32 000 €
127	708880498 Electricité pour MR compte interne	2 000 €
128	708880590 Recettes poubelles Rés. H. W.	1 500 €
129	708880598 Chauffage pour MR compte interne	1 800 €
130	708880690 Recettes frais de bureau Rés. H. W.	600 €
131	708880698 Frais administratifs pour MR compte interne	11 000 €
132	708880790 Recettes entretien & dépannage Rés. H. W.	2 500 €
133	708823185 B.At. Télécom abos	400 €
134	708823285 B.At. Téléphone	400 €
135	708880385 B.At. Eau	1 800 €
136	708880485 B.At. Electricité	900 €
137	708880585 B.At. Chauffage	2 800 €
138	708880798 Entretien & dépannage pour MR compte interne	2 000 €
139	708881398 Recettes nettoyage pour MR compte interne	25 000 €
140	744000100 Subventions destinées à promouvoir l'emploi	38 000 €
141	765000100 Escomptes obtenus	3 000 €
142	772100000 P & P. ex. ant. en prov. de l'Etat	0 €
143	772300000 P&P ex. ant.sécurité sociale	0 €
144	777200000 QP amort.Subv.Inv.Equip.Convention II&III	616 000 €
145	785100000 Repr.s.provisions p.risques&charges courants	0 €
146	789400000 Rep.ress.non utilisées ex.ant.s/subventions	0 €
147	TOTAL RECETTES HOME	16 972 316 €

148		
149	RESULTAT HOME	66 686 €
150		
151	FLB - Dépenses	
152	642110000 Rémunérations de base	189 000 €
153	642120000 Suppléments pour travail (dim., férié, nuits)	
154	642140000 Gratifications, primes et commissions	
155	642700000 Remb. rémunérations maladie mutualité	-2 000 €
156	645200001 Charges sociales patronales luxembourgeoises	
157	645200011 Charges sociales patronales luxbg.cotisat.mutualit	
158	total	187 000 €
159	neutralisation	-187 000 €
160	601600180 FLB Moyens auxiliaires	7 000 €
161	603161080 FLB Variation stock moyens auxiliaire	0 €
162	603174080 FLB Variation de stock bureau	0 €
163	606411080 FLB Fournitures de bureau	11 000 €
164	606421080 FLB Petit équipement informatique	2 000 €
165	616600180 FLB Assurance R.C.	200 €
166	616700180 FLB Assurance accidents	900 €
167	618630180 FLB Frais de formation du personnel autres	1 000 €
168	622620180 FLB Honoraires d'expert-comptable et de réviseur	5 000 €
169	623100080 FLB annonces et insertions	500 €
170	623400180 FLB Cadeaux et pourboires	14 000 €
171	623700080 FLB publications	2 000 €
172	623900080 FLB dons courants, sponsoring	1 000 €
173	623900180 FLB Aide aux pays sous-développés	10 000 €
174	623900280 FLB Aide à la recherche	10 000 €
175	625100180 FLB Voyages et déplacements	3 000 €
176	625700180 FLB Réceptions et frais de représentation	10 000 €
177	626100180 FLB Timbres	8 000 €
178	626200180 FLB Téléphone, telefax etc	750 €
179	626300080 FLB frais Internet	200 €
180	627300180 FLB Frais de compte	1 000 €
181	628158180 FLB Cotisations aux associations internationales	5 500 €
182	628800180 FLB Fester	4 000 €
183	628800280 FLB Loisirs	65 000 €
184	628800380 FLB Caisse de décès mutualiste	170 €
185	628800480 FLB Bibliothèque Audio	10 000 €
186	628800580 FLB frais collecte à domicile	70 000 €
187	628800680 FLB Achats livres p.donneurs de voix	1 000 €
188	658000080 FLB rente Welschbillig	6 800 €
189	682382000 Dot.corr.val.Installation photovoltaïque	12 000 €
190	682121000 Dot. corr. val. constructions&bâtiments	70 000 €
191	682310000 Dot.corr.val. équipement de transport	2 000 €
192	682380000 Dot.corr.val.installations.outillage et mobilier	8 000 €
193	684200000 Dot.corr.val.s.comptes clients	0 €
194	682380080 Dot.corr.val.FLB petit équip.informatique	3 500 €
195	total dot. Corr. Val.	95 500 €
196	neutralisation	-95 500 €
197	TOTAL DEPENSES FLB	532 520 €
198		
199	FLB - Recettes	
200	708826280 FLB Recettes Moyens auxiliaires	5 000 €
201	708310085 Loyer B.At. Saràl	35 500 €

202 708880003	Vente énergie photovoltaïque	13 000 €
203 708829180	FLB Fester	27 500 €
204 708829280	FLB Recettes Loisirs	25 000 €
205 708829380	FLB Recettes Bibliothèque sonore	2 500 €
206 708829480	FLB Recettes donateurs de voix	0 €
207 732000180	FLB Dons sans droit de reprise	220 000 €
208 732000280	FLB Troncs sans droit de reprise	0 €
209 733000080	FLB Successions, legs sans droit de reprise	0 €
210 737000180	FLB Collecte à domicile	160 000 €
211 741200080	FLB Subventions communales	3 600 €
212 744000180	FLB Subv. Destinées à promouvoir l'emploi	30 000 €
213 764000080	FLB Intérêts sur obligations	50 000 €
214 769000080	FLB Intérêts bancaires	40 000 €
215	TOTAL RECETTES FLB	612 100 €
216		
217	RESULTAT FLB	79 580 €
218		
219	Bat - Dépenses	
220 656000085	B.At.Sàrl (non refacturé)	10 000 €
221	TOTAL DEPENSES Bat	10 000 €
222	Bat - Recettes	0 €
223	TOTAL RECETTES Bat	0 €
224	RESULTAT B.At.	-10 000 €
225		
226	BBF Dépenses	
227 642110000	Rémunérations de base	530 000 €
228 642120000	Suppléments pour travail (dim., férié, nuits)	
229 642140000	Gratifications, primes et commissions	
230 642700000	Remb. rémunérations maladie mutualité	-15 000 €
231 645200001	Charges sociales patronales luxembourgeoises	
232 645200011	Charges sociales patronales luxbg.cotisat.mutualit	
233	total	515 000 €
234	neutralisation	-515 000 €
235 606330086	BBF petit équipement de faible valeur	1 000 €
236 606400086	BBF matériel administration	500 €
237 608000186	BBF matériel loisirs	1 000 €
238 608000286	BBF lettres	500 €
239 613100086	BBF frais de location moyens de transport	1 000 €
240 618630186	BBF frais de formation	5 000 €
241 625120086	BBF frais de route et déplacements	27 000 €
242 625130086	BBF frais de stationnement	1 000 €
243 625300086	BBF frais de restauration	3 000 €
244 626200186	BBF téléphone	1 700 €
245 628210086	BBF frais d'entrées	1 000 €
246	TOTAL DEPENSES BBF	557 700 €
247		
248	BBF - Recettes	
249 741110086	BBF Subventions Berodung, Betreuung, Fraizait	433 693 €
250 772800086	BBF P&P exercice antérieur	0 €
251	TOTAL RECETTES BBF	433 693 €
252		
253	RESULTAT BBF	-124 007 €
254		
255	MR - Dépenses	

256 642110000	Rémunérations de base	1 300 000 €
257 642120000	Suppléments pour travail (dim., férié, nuits)	
258 642140000	Gratifications, primes et commissions	
259 642700000	Remb. rémunérations maladie mutualité	-13 000 €
260 645200001	Charges sociales patronales luxembourgeoises	
261 645200011	Charges sociales patronales luxbg.cotisat.mutualit	
262	total	1 287 000 €
263	neutralisation	-1 287 000 €
264 601120989	MR fournitures médicales	0 €
265 601210989	MR Langes, crèmes	25 000 €
266 601230989	MR Papier hygiénique.mouchoirs,savon etc.	compris
267 606110089	MR Eau	2 100 €
268 606120089	MR Electricité	2 000 €
269 606140089	MR Chauffage	1 800 €
270 606320989	MR Habillement, lingerie,literie	3 000 €
271 606321989	MR Matériel didactique	5 000 €
272 606331989	MR Petit équipement	2 000 €
273 606400989	MR Fournitures administratives	voir en bas
274 611200089	MR Repas	96 000 €
275 611200189	MR Collations	35 000 €
276 611200289	MR Boissons	compris
277 615500089	MR Entretien & dépannage	2 500 €
278 615500189	MR Réparations et entretien	0 €
279 615610089	MR Services de nettoyage	36 500 €
280 615680089	MR Services buanderie	12 900 €
281 616110189	MR Assurance bâtiments	800 €
282 616700189	MR Assurance accidents	1 600 €
283 618630189	MR Formation personnel	3 500 €
284 622620189	MR Honoraires d'expert-comptable et de réviseur	12 000 €
285 623700989	MR Publications	1 000 €
286 625120989	MR Déplacements avec enfants	0 €
287 626200189	MR Téléphone, téléfax etc.	600 €
288 628210989	MR Tickets d'entrée	0 €
289 628800189	MR Frais administratifs	7 500 €
290 682110089	Dot.corr.val.agenc.aménag.terrains alentours MR	
291 682121089	Dot.corr.val.constructions&bâtiments MR	55 000 €
292 682380089	Dot.corr.val.installations,outillage et mobilier M	
293 654000089	MR Pertes s/créances irrécouvrables	
294 672100089	MR P&P ex.antér.en prov.de l'Etat	
295	TOTAL DEPENSES MR	1 592 800 €
296	MR - Recettes	
297 708829089	MR Recettes parents	165 000 €
298 741110089	MR Subv. Ministère de la famille	1 410 300 €
299 744000189	MR Subventions destinés à promouvoir l'emploi	
300 777300089	QP amort. Subv. Inv.Equip.Commune MR	
301 777400089	MR QP amort.Subv.Inv.Equip.MF	
302 772100089	MR P & P ex.ant.en prov.de l'Etat	
303	TOTAL Recettes MR	1 575 300 €
304		
305	RESULTAT MR	-17 500 €
306		
307		
308		
309		

310	HOME DEPENSES	16 905 630 €
311	HOME RECETTES	16 972 316 €
312	RESULTAT	66 686 €
313		
314	FONDATION DEPENSES	532 520 €
315	FONDATION RECETTES	612 100 €
316	RESULTAT	79 580 €
317		
318	BBF DEPENSES	557 700 €
319	BBF RECETTES	433 693 €
320	RESULTAT	-124 007 €
321		
322	BAt DEPENSES	10 000 €
323	BAt RECETTES	0 €
324	RESULTAT	-10 000 €
325		
326	MAISON RELAIS DEPENSES	1 592 800 €
327	MAISON RELAIS RECETTES	1575 300 €
328	RESULTAT	-17 500 €
329		
330		
331	TOTAL RECETTES	19 593 409 €
332	TOTAL DEPENSES	19 598 650 €
333	RESULTAT GLOBAL	-5 241 €
334		
335		

Budget investissement 2014

Suite projet Beteit Wunnen	3 050 000 €
Forfait MAISON RELAIS	10 000 €
Forfait B.Atelier	10 000 €
Blannenheem	
Façade immeuble B	220 000 €
Nouveau central téléphonique (inclut Beteit Wunnen)	50 000 €
Réparations diverses	100 000 €
	370 000 €
GRAND TOTAL	3 440 000 €

Référence de publication: 2014072151/666.

(140084874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Elise Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 187.137.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

CDCL-S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16 861,

représentée par Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse au 9, Rabatt, L-6475, Echternach, en vertu d'une procuration lui donnée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Elise Finance S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Leudelange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par CDCL-S.A., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille Euros (EUR 1.000.-).

Décisions de l'associée unique

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à un (1).
2. Nommer en qualité de gérant unique de la Société, Monsieur Patrick Lommel, né le 19 mai 1955 à Arlon, Belgique, ayant son adresse au 21, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat du gérant unique est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 21, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 mai 2014. Relation: ECH/2014/955. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014072088/244.

(140084643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Dundeal (International) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.854.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of April.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 108,197,415 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Laure Jacquet, with professional address in Luxembourg,

by virtue of proxy under private seal given on 23 April 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundeal (International) 1 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of 28 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2676 of 31 October 2012, with a corporate capital of twelve thousand and five hundred and two euro (EUR 12,502.-), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.854.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of 25 March 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-), to an amount of twelve thousand five hundred and three euro (EUR 12,503.-), by the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.

Subscription/Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe to one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company and to fully pay such share together with a share premium of ninety-two thousand eight hundred and sixty-four euro (EUR 92,864) by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company in the aggregate amount of ninety-two thousand eight hundred and sixty-five euro (EUR 92,865) (the "Receivable").

Following the Contribution in Kind, the Receivable will cease to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed share).

The Sole Shareholder further declared that there exists no impediment to the free transferability of the Receivable to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and three euro (EUR 12,503.-), divided into twelve thousand five hundred and three (12,503) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Bertrange, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milles quatorze, le vingt-huit avril.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 108.197.415 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.396 (l'«Associé Unique»),

représentée par Mademoiselle Laure Jacquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 avril 2014,

qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee (International) 1 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié du 28 septembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2676, du 31 octobre 2012, ayant un capital social de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502), ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.854.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 25 mars 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle comparante, dûment représentée, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) à un montant de douze mille cinq cent trois euros (EUR 12.503,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale ainsi qu'une prime d'émission de quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-quatre euros (EUR 92,864) par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-cinq euros (EUR 92,865) (la «Créance»).

Suite à l'Apport en Nature, la Créance cesse d'exister et l'Associé Unique libère et décharge irrévocablement la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique en ce qui concerne la créance ainsi apportée.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de la Créance, et que la Créance est une créance certaine, et dûment exigible de l'Associé Unique.

De plus, des instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert de la Créance à la Société.

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent trois euros (EUR 12.503,-), divisé en douze mille cinq cent trois (12.503) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: L. Jacquet, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 mai 2014. REM/2014/996. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072054/117.

(140084321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Viashipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 119.022.

Le bilan au 30 Septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Mai 2014.

Référence de publication: 2014071107/10.

(140082314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Vincent S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 37.532.

Suite à la nomination d'un administrateur unique en date du 22 avril 2014:

Il n'y a plus lieu d'avoir un administrateur-délégué.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014071109/10.

(140082383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Cityhold Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 163.784.

Dépôt rectificatif ou complémentaire: L130147107

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014071251/11.

(140083877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Banque Carnegie Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.660.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société, 5 place de la gare,
L-1616 Luxembourg, le 21 mars 2014 à 10h00

Il résulte dudit procès verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a ratifié la décision suivante:

Election, avec effet immédiat, de Monsieur Danilo Linosa (5, Place de la Gare L1616 Luxembourg) comme Administrateur de la société, en remplacement de Mme Ann-Charlotte Byström Eek (56, Regeringsgatan, Stockholm, SE-10338 Suède), démissionnaire.

- Après délibération, l'Assemblée a ratifié la décision suivante:

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

* M. Bruno Frèrejean, Président et Administrateur,

139, Um Trenker, L-6962 Senningen.

* M. Danilo Linosa, Administrateur,

5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

* M. Jean-Marc Delmotte, Administrateur,

5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 22 Avril 2014.

Pour extrait conforme

Jean-Marc Delmotte

Administrateur

Référence de publication: 2014071221/29.

(140084096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Apollo Zeus (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.162.

—
Les comptes annuels pour la période du 17 octobre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014071166/11.

(140083754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

AEIF (Willow) 03 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.880.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014071177/12.

(140084245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.
